

COMMUNIQUE de *Sud* Caisses d'Epargne

Il y a trois ans, les responsables des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires décidaient de créer ensemble une Banque de Financement et d'Investissement : NATIXIS. A l'époque, **Sud Caisses d'Epargne** s'est élevé contre cette création en anticipant le danger que représentait pour les Caisses régionales et leurs salariés l'entrée de l'actionariat dans le Groupe et les aventures sur des marchés financiers hautement spéculatifs et volatiles aux antipodes des valeurs sociales et économiques de l'économie sociale que nous sommes censés et prétendons représenter. Notre analyse s'est hélas révélée juste. Pour preuve, le 6 mars dernier, l'action NATIXIS cotait à 0,82 €, enregistrant une perte record de 95,80 % par rapport à son cours d'origine de 19,55 €, et dans le même temps le Groupe des Caisses d'Epargne enregistrerait ses premières pertes après avoir été toujours excédentaire durant deux siècles d'existence.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics croient trouver une solution en fusionnant la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires et en plaçant à la tête François Pérol.

Pour **Sud Caisses d'Epargne**, la nomination de François Pérol à la direction de la nouvelle entité issue du rapprochement du Groupe des Caisses d'Epargne avec le Groupe des Banques Populaires, après que l'intéressé ait été désigné le 25 février 2009 directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et le 26 février 2009 président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne pour des nominations à compter du 2 mars 2009, non seulement contrevient aux dispositions de la loi n° 93122 du 29 janvier 1993, du décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 et de l'article 432-13 du code pénal, mais aussi et surtout s'inscrit dans la continuité des choix stratégiques aberrants qui ont placé les Caisses d'Epargne dans la situation désastreuse qui est la leur aujourd'hui et est de nature à causer un préjudice aux salariés pour ce qui est de leurs emplois et leurs conditions de travail.

La nomination de François Pérol intervient en effet après que l'intéressé ait exercé successivement les fonctions de directeur-adjoint de cabinet au ministère des finances à compter de mai 1992, puis d'associé gérant de la Banque Rothschild & Cie à compter de fin 2004 et agissant à ce titre dans la création de NATIXIS, enfin de secrétaire général adjoint de l'Elysée chargé des questions industrielles et financières depuis mai 2007.

C'est pourquoi, fidèle à sa mission de défense des intérêts du personnel et des clients, **Sud Caisses d'Epargne**, deuxième organisation syndicale du Groupe des Caisses d'Epargne, a décidé de prendre toutes ses responsabilités en engageant une action en justice contre cette nomination. Par ailleurs, des salariés adhérents de **Sud Caisses d'Epargne** et détenteurs de parts sociales ont décidé, également d'engager à ce titre une action sur ce même motif.

Au-delà du cas individuel de François Pérol, l'essentiel pour Sud Caisses d'Epargne reste la défense des emplois dans deux groupes pérennes renouant avec leurs missions traditionnelles respectives et leur raison d'être. C'est pourquoi Sud Caisses d'Epargne réaffirme son exigence de retrait pur et simple du projet de rapprochement des deux groupes qui n'aurait comme conséquence que des milliers de suppressions d'emplois et de fermetures d'agences.

Le Conseil Syndical National de **Sud Caisses d'Epargne**

Paris, le 20 mars 2009

Union
syndicale
Solidaires



SUD Caisses d'Epargne – 35, Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS
Tél. : 01 42 33 41 62 – www.sudce.com Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr